



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 10 AVRIL 2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 10 avril 2024, à dix-huit heures trente minutes, à la mairie et a examiné les délibérations suivantes :

N° 2024-26	Budget Forêt – Vote du budget primitif 2024	Approuvée à l'unanimité
N° 2024-27	Budget Murs Nus – Vote du budget primitif 2024	Approuvée à l'unanimité
N°2024-28	FRANCAS : approbation du budget prévisionnel animation enfance – périscolaire 2024	Approuvée par 15 voix Pour et 1 abstention
N° 2024 - 29	Budget principal : vote des taux des impôts directs locaux	Approuvée à l'unanimité
N° 2024-30	Budget principal – Vote du budget primitif 2024	Approuvée à l'unanimité
N° 2024-31	Finance : autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre	Approuvée à l'unanimité

Les délibérations peuvent être consultées au secrétariat de la mairie.

Liste affichée, le 12 avril 2024

Le Maire

Daniel HUOT



Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

Date de convocation :

28/03/2024

Date d'affichage :

12/04/2024

Délibération**N°2024-26****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix avril deux-mille vingt-quatre, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, VIEILLE RAMSEYER Christel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, BULLE Dominique, PREVITALI Christian
formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mesdames ROUSSET Valérie, MULLER Julie, CORUK Maud, VEZINIER Marilyn, BERGEZ Gilda et Monsieur JEANNEY Michel.

Accusé de réception en préfecture
025-212503643-20240410-2024-26-BF
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Procurations : de Madame CORUK Maud à Monsieur HUOT Daniel
de Madame VEZINIER Marilyn à Monsieur COPPOLA Ernest
de Madame BERGEZ Gilda à Monsieur LETHIER Daniel
de Monsieur JEANNEY Michel à Monsieur MAILLOT Dominique

Monsieur MAILLOT Dominique a été élu secrétaire

OBJET : Budget Forêt**Vote du budget primitif 2024**

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2024 du budget Forêt dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	95 437.94	44 610.00
Résultat 2023 reporté	0.00	70 627.94
Total de la section de fonctionnement :	95 437.94	115 237.94
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	27 750.00	40 838.89
Résultat 2023 reporté	7 220.89	0.00
Reste à réaliser 2023	5 868.00	0.00
Total de la section d'investissement :	40 838.89	40 838.89

Monsieur le Receveur Municipal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

Le dix avril deux-mille vingt-quatre, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire

Date de convocation :

28/03/2024

Date d'affichage :

12/04/2024

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, VIEILLE RAMSEYER Christel, RÉGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, BULLE Dominique, PREVITALI Christian formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mesdames ROUSSET Valérie, MULLER Julie, CORUK Maud, VEZINIER Marilyn, BERGEZ Gilda et Monsieur JEANNEY Michel.

Procurations : de Madame CORUK Maud à Monsieur HUOT Daniel
de Madame VEZINIER Marilyn à Monsieur COPPOLA Ernest
de Madame BERGEZ Gilda à Monsieur LETHIER Daniel
de Monsieur JEANNEY Michel à Monsieur MAILLOT Dominique

Monsieur MAILLOT Dominique a été élu secrétaire

Délibération**N°2024-27****OBJET : Budget Murs Nus**
Vote du budget primitif 2024

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget primitif 2024 du budget Murs Nus dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	48 500.12	17 710.00
Résultat 2023 reporté	0.00	30 790.12
Total de la section de fonctionnement :	48 500.12	48 500.12
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	109 600.00	112 392.01
Résultat 2023 reporté	0.00	5 507.99
Reste à réaliser 2023	8 300.00	0.00
Total de la section d'investissement :	117 900.00	117 900.00

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

Date de convocation :

28/03/2024

Date d'affichage :

12/04/2024

Délibération

N°2024-28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix avril deux-mille vingt-quatre, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, VIEILLE RAMSEYER Christel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, BULLE Dominique, PREVITALI Christian
formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mesdames ROUSSET Valérie, MULLER Julie, CORUK Maud, VEZINIER Marilyn, BERGEZ Gilda et Monsieur JEANNEY Michel.

Accusé de réception en préfecture
025-212503643-20240410-2024-28-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Procurations : de Madame CORUK Maud à Monsieur HUOT Daniel
de Madame VEZINIER Marilyn à Monsieur COPPOLA Ernest
de Madame BERGEZ Gilda à Monsieur LETHIER Daniel
de Monsieur JEANNEY Michel à Monsieur MAILLOT Dominique

Monsieur MAILLOT Dominique a été élu secrétaire

OBJET : FRANCAS : approbation du budget prévisionnel animation enfance – périscolaire 2024

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le budget prévisionnel « Animation enfance – périscolaire 2024 » de l'association des FRANCAS du Doubs qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 294 359 €.

La participation communale s'élève à 80 828 €.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix Pour et 1 abstention :

- d'approuver ce budget qui sera joint à la présente délibération lors de sa transmission au service de légalité de la Préfecture
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants liés à ce budget

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Délibération

N°2024-29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix avril deux-mille vingt-quatre, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, VIEILLE RAMSEYER Christel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, BULLE Dominique, PREVITALI Christian
formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mesdames ROUSSET Valérie, MULLER Julie, CORUK Maud, VEZINIER Marilyn, BERGEZ Gilda et Monsieur JEANNEY Michel.

Accusé de réception en préfecture
025-212503643-20240410-2024-29-BF
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Procurations : de Madame CORUK Maud à Monsieur HUOT Daniel
de Madame VEZINIER Marilyn à Monsieur COPPOLA Ernest
de Madame BERGEZ Gilda à Monsieur LETHIER Daniel
de Monsieur JEANNEY Michel à Monsieur MAILLOT Dominique

Monsieur MAILLOT Dominique a été élu secrétaire

OBJET : Budget principal : vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023.

Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte tenu des investissements programmés et consécutivement à la réunion de la commission des finances du 4 avril 2024, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de chacune des trois taxes de 2.5 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'augmenter le taux des trois taxes de 2.5 % et de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - Taxe d'habitation : 9.50 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.79 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.20 %
- chargent Monsieur le Maire :
 - ✓ de notifier cette décision aux services préfectoraux
 - ✓ de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

Date de convocation :

28/03/2024

Date d'affichage :

12/04/2024

Délibération**N°2024-30****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix avril deux-mille vingt-quatre, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, VIEILLE RAMSEYER Christel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, BULLE Dominique, PREVITALI Christian formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mesdames ROUSSET Valérie, MULLER Julie, CORUK Maud, VEZINIER Marilyn, BERGEZ Gilda et Monsieur JEANNEY Michel.

Procurations : de Madame CORUK Maud à Monsieur HUOT Daniel
de Madame VEZINIER Marilyn à Monsieur COPPOLA Ernest
de Madame BERGEZ Gilda à Monsieur LETHIER Daniel
de Monsieur JEANNEY Michel à Monsieur MAILLOT Dominique

Accusé de réception en préfecture
025-212503643-20240410-2024-30-BF
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Monsieur MAILLOT Dominique a été élu secrétaire

OBJET : budget principal**Vote du budget primitif 2024**

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil Municipal décide de voter, à l'unanimité, le budget communal 2024 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget	1 458 500.00	1 213 933.95
Résultat 2023 reporté	0.00	528 966.05
Total de la section de fonctionnement :	1 458 500.00	1 742 900.00
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du présent budget :	501 650.00	691 021.40
Résultat 2023 reporté	187 462.25	0.00
Reste à réaliser 2023	14 995.51	13 086.36
Total de la section d'investissement :	704 107.76	704 107.76

Monsieur le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

Date de convocation :

28/03/2024

Date d'affichage:

12/04/2024

Délibération

N°2024-31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix avril deux-mille vingt-quatre, le Conseil Municipal, convoqué légalement, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel HUOT, Maire

Etaient présents :

HUOT Daniel, MAILLOT Dominique, LETHIER Daniel, JAY Karène, BENOIT-GONIN Alexandre, PARRA Miguel, VIEILLE RAMSEYER Christel, REGENNASS Philippe, COPPOLA Ernest, LEHEC Gael, BULLE Dominique, PREVITALI Christian
formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mesdames ROUSSET Valérie, MULLER Julie, CORUK Maud, VEZINIER Marilyn, BERGEZ Gilda et Monsieur JEANNEY Michel.

Accusé de réception en préfecture
025-212503643-20240410-2024-31-DE
Date de télétransmission : 12/04/2024
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Procurations : de Madame CORUK Maud à Monsieur HUOT Daniel
de Madame VEZINIER Marilyn à Monsieur COPPOLA Ernest
de Madame BERGEZ Gilda à Monsieur LETHIER Daniel
de Monsieur JEANNEY Michel à Monsieur MAILLOT Dominique

Monsieur MAILLOT Dominique a été élu secrétaire

OBJET : Finance : autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération n°2022-64 en date du 17 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'adopter, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature M57 développée pour son budget principal et ses budgets annexes.

Cette instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L5217-10-06 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa séance la plus proche.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Maire, à procéder en 2024, à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections pour l'ensemble des budgets : principal, murs nus et forêt.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

L'original est signé par les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Le Maire

Daniel HUOT



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.